

INFORMATION À LA POPULATION

Publication communale du 18 mars 2026

Cérémonie officielle – Personnes méritantes

Les personnes qui se sont distinguées dans le courant de l'année 2025 sur le plan **sportif ou culturel** seront récompensées par la commune. Le Conseil communal arrêtera prochainement la liste. Par conséquent, il vous est possible d'annoncer une personne ou société méritante en déposant un descriptif succinct de la performance à récompenser au secrétariat communal (aureline.meyer@courtedoux.ch) **avant le 13 avril 2026**.

Cette annonce s'adresse également aux sociétés locales.

Rappel aux propriétaires de chiens

Nous prions les propriétaires de chiens de bien vouloir veiller à ce que leurs animaux ne divaguent pas librement dans les champs et les zones agricoles.

Durant la période de pousse et de développement des cultures, il est particulièrement important de tenir les chiens en laisse et de rester sur les chemins prévus à cet effet. La présence de chiens en liberté peut en effet causer des dommages aux cultures, déranger la faune sauvage et occasionner des désagréments pour les exploitants agricoles.

Nous remercions chacune et chacun de faire preuve de respect envers le travail des agriculteurs et l'environnement rural.

Rappel facturation Ajoverts

La commune de Courtedoux a reçu les factures des dépôts de déchets verts de l'entreprise Ajoverts de mars à décembre 2025 en ce début 2026. L'administration communale a pour tâche de refacturer les montants de ces dépôts aux particuliers et aux entreprises. Cette refacturation a dû être faite manuellement. Reporter sur les factures les dates ainsi que les volumes déposés par chaque particulier représenterait une très grande charge de travail.

Nous vous encourageons à garder vos tickets afin de pouvoir vérifier vous-même le montant de votre facture sachant que le prix est de CHF 5.- par passage jusqu'à 40kg déposé. Au-delà de 40kg, la taxe est de CHF 125.-/tonne.

Les personnes qui devraient tout de même obtenir ce décompte, peuvent le demander à l'administration communale.

Dès 2026, les factures seront établies semestriellement. Pour les habitants qui collaborent avec des entreprises de paysagisme, ils recevront leur facture directement par l'entreprise.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Rappel - Taxe des chiens

Les nouveaux propriétaires de chiens dès le mois de mai 2025 doivent s'annoncer à la recette communale avant le 31 mars 2026, par téléphone 032/466 29 10 (2) ou par courriel à valerie.jeannerat@courtedoux.ch. La facturation de cette taxe aura lieu dans le courant du mois de mai.

Fermeture bureau communal - Pâques

Le bureau communal sera fermé du 3 au 6 avril 2026 en raison de la fête de Pâques. Avec un peu d'avance, nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de Pâques.



Annonce d'installation solaire

Requérant :	Jean-Pierre Prudat SA
Projet :	Installation de panneaux solaires en toiture, surface de 28 m2, parcelle 5012

Courtedoux, le 20 mars 2026

Le Conseil communal